

JUSTICE

Les professionnels continuent à se mobiliser sur les effectifs et contre le projet de loi Macron

Les avocats montrent leur colère

En rangs serrés et le visage fermé. Côte à côte, rabats cinquantaine d'avocats du barreau de Vienne s'est rassemblée hier à l'intérieur du palais de justice pour protester contre le projet de loi Macron visant à réformer les professions réglementées.

La Garde des sceaux saisie

Une action qui s'inscrit dans la liste de celles menées toute la semaine par mes avocats en colère : grève des gardes à vue, des permanences pénale, des comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité, grève des commissions d'office... Le tout jusqu'à lundi prochain. Car avec ce projet de loi, les avocats ont le sentiment que le gouvernement « veut leur taper sur les doigts », selon le bâtonnier de l'Ordre M^e Pos-ta. Il y a d'abord eu la volonté



Les 59 avocats du barreau de Vienne se sont réunis dans la salle d'audience du tribunal de grande instance.

sont remplacés. Il est vrai qu'il y a des difficultés de recrutement au niveau national, le tribunal de Vienne ne fait pas exception. Je suis intervenu auprès de Mme Taubira. »

Le sous-préfet Florence Gouache va dans le même sens : « Il y a eu de gros efforts de faits pour répondre à la justice. La situation à Vienne est transitoire. »

Au-delà des magistrats du siège, un vice-procureur part également. Le procureur de la République, Matthieu Bourrette, a annoncé qu'il serait remplacé par un magistrat placé : « C'est une situation par nature précaire. C'est mieux que de n'avoir personne. Mais si le remplacement n'est pas pérenne, il y a des implications non négligeables pour le parquet. »

ER

Lire en page Votre région.

de réformer l'aide juridictionnelle puis désormais celle de réformer le statut d'avocat. A cela s'ajoute au barreau de Vienne, une problématique locale d'effectifs avec le départ de plusieurs magistrats qui ne sont pas remplacés ou

entre le discours actuel qui est de dire qu'on fait beaucoup pour la justice et la réalité. Qu'est-ce que ce serait s'il y avait moins de moyens ? »

Pour Erwann Binet « il y a des interrogations légitimes même si la plupart des magistrats

